



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

E.167

**RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RNIS
EXPLOITATION, NUMÉROTAGE,
ACHEMINEMENT ET SERVICE MOBILE**

**CODES D'IDENTIFICATION DE RÉSEAU RNIS
(CIR RNIS)**

Recommandation UIT-T E.167

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation E.167 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule II.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

Recommandation E.167

CODES D'IDENTIFICATION DE RÉSEAU RNIS (CIR RNIS)

1 Considérations générales

La présente Recommandation fait apparaître la structure intérimaire du code d'identification de réseau RNIS (CIR RNIS) qui sert à identifier un réseau RNIS dans le cas des groupes fermés d'utilisateurs (GFU) et de certains services inter-réseaux de la Recommandation X.75. Le CIR RNIS intérimaire ne fait partie à aucun titre d'un numéro de type Rec. E.164.

L'accord ne s'est pas encore fait sur la structure que devrait revêtir un CIR RNIS permanent; cette question est pour étude ultérieure urgente.

2 Utilisation

2.1 Groupes fermés d'utilisateurs

Le format du code de verrouillage du système de signalisation n° 7 s'inspire du format défini pour les services de GFU dans la Recommandation X.180 et utilisé dans la Recommandation X.75, à savoir un code de 32 éléments binaires divisé en deux parties. La partie A comprend 16 éléments binaires et est codée pour identifier un nombre à 4 chiffres tandis que la partie B est codée comme l'équivalent à 16 éléments binaires d'un nombre décimal.

La partie A comportera un CIR RNIS intérimaire [ou un code d'identification de réseau de données (CIRD)] chargé d'identifier le RNIS (ou le RPD) à qui il appartient d'administrer le groupe fermé d'utilisateurs (GFU). La partie A du code de verrouillage contient un espace pouvant recevoir une chaîne de quatre chiffres décimaux. Le CIR RNIS intérimaire est donc constitué d'une chaîne de 4 chiffres décimaux commençant par un chiffre qui distingue le CIR RNIS intérimaire de tout CIRD.

2.2 Services inter-réseaux de la Recommandation X.75

Le CIR RNIS intérimaire peut servir à identifier un RNIS dans les services inter-réseaux de GFU avec le CIRT (code d'identification de réseau de transit) et le CIRL (code d'identification de réseau de libération) du protocole Rec. X.75.

3 Format du code intérimaire d'identification de réseau RNIS

3.1 Définition

Le **CIR RNIS intérimaire** est une chaîne de 4 chiffres. Chaque chaîne de chiffres peut servir à identifier un RNIS différent. Le premier chiffre (I) sert à distinguer le CIR RNIS d'un CIRD. Ce chiffre est suivi de l'indicatif téléphonique de pays du plan de numérotage Rec. E.163/E.164, dont la longueur est de un, deux ou trois chiffres (C) (voir la Recommandation E.163). L'indicatif de pays Rec. E.163/E.164 est suivi de suffisamment de chiffres supplémentaires (X) pour porter à 4 chiffres la longueur totale du CIR RNIS. Le format apparaît au tableau 1/E.167.

TABLEAU 1/E.167

Format du CIR RNIS intérimaire

I est le chiffre initial, C est un chiffre de l'indicatif de pays
et X est un chiffre supplémentaire

Indicatif de pays	Format du CIR RNIS
Un chiffre	ICXX
Deux chiffres	ICCX
Trois chiffres	ICCC

3.2 *Chiffre I*

Le chiffre I peut être 0 ou 9. L'utilisation des chiffres 8 et 1 pour former le chiffre I nécessite un complément d'étude.

3.3 *Chiffres supplémentaires*

Chaque chiffre supplémentaire est un chiffre de la gamme 0 à 9.

3.4 *Autres formats*

Les formats 00XX et 90XX pourraient fournir 200 CIR RNIS supplémentaires non liés à des indicatifs de pays particuliers. Cette question est pour étude ultérieure.

3.5 *Administration*

Toute combinaison unique de chiffre I, d'indicatif de pays et de chiffre(s) supplémentaire(s) peut identifier un RNIS différent, ou une partie de RNIS.

C'est à l'Administration à laquelle a été affecté l'indicatif de pays qu'il appartient d'administrer le chiffre I et le(s) chiffre(s) supplémentaire(s).

On suggère que dans chaque pays les CIR RNIS commençant par le chiffre I = 0 soient assignés les premiers, suivis des CIR RNIS commençant par le chiffre I = 9.

3.6 *Durée de la définition intérimaire*

Le CIR RNIS intérimaire est pour utilisation immédiate. Il restera en usage jusqu'à ce que l'accord se soit fait sur une définition permanente, et au-delà encore pour assurer la transition avec l'emploi de la définition permanente.

4 Autres utilisations

D'autres utilisations du CIR RNIS intérimaire sont possibles; toutefois, ceux qui les proposeront sont instamment invités à faire en sorte que leur mise en oeuvre soit facilement adaptable au format permanent du CIR RNIS.

5 Format du code permanent d'identification de réseau RNIS

La définition du format permanent du CIR RNIS est pour étude ultérieure urgente.